



Refus renouvellement titre sejour et rejet recours!

Par **Mirnas**, le **24/12/2012 à 13:09**

Je voudrais savoir si une personne pourrait me renseigner ou m'aider suite à un refus de renouvellement de titre de séjour étudiant.

Je vous explique mon cas:

Entrée en France en 2004, j'entame une licence en LLCE, malgré 2 redoublements, je parviens quand même à valider mes années de jusqu'en 3ème année de Licence. Le problème c'est que ce cursus n'était pas du tout celui que je voulais suivre, J'ai toujours voulu faire des cours de stylisme mais mes parents étaient contre.

J'ai eu du mal à valider ma 3ème année de licence, que j'ai suivi en enseignement à distance à la fac de Toulouse. Je me suis alors décidée de me lancer dans des études de stylisme. J'ai trouvé une école privée, toujours d'enseignement à distance (afin de pouvoir travailler pour payer les cours) et je me suis inscrite...

Lorsque je dépose mon dossier avec mon certificat de scolarité de cette école à la préfecture, on me demande de faire un courrier pour expliquer mon changement d'orientation et mon choix d'une école privée en stylisme. Courrier que je rédige en expliquant: Le refus de mes parents pour cette formation initialement, Le fait que les cours de LLCE ne me convenaient pas, la rapidité de la formation qui me permettraient d'obtenir vite mon diplôme et enfin rentrer chez moi, et bien sûr qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel je suis douée etc.....

Ils examinent mon dossier, j'ai un récépissé et puis c'est la catastrophe, ma demande de renouvellement de titre de séjour est refusée par le préfet sur le motif que la formation à distance choisie ne permet pas d'obtenir un statut étudiant. J'ai également droit à une "OQTF"... Je trouve un avocat, je fais le recours, on se base sur le fait que j'ai déjà suivi des cours à distance à la fac et cela pendant 2ans et bien sûr on conteste d'autres points de la décision du juge.

Le jugement tombe il y a quelques jours, mon recours est rejeté. Le juge donne raison à la préfecture: la formation choisie ne me permet pas d'avoir un titre de séjour étudiant...

J'ai un délai pour faire appel...

Je me demandais si une personne avait eu un parcours similaire avec ce genre d'écoles et de formations.

Est-ce la peine de faire appel?

Entre temps j'ai dû déménager à Paris pour me rapprocher de mon école car il y a des ateliers pratiques auxquels je dois assister

Merci de me dire ce que vous pensez de ma situation... Je suis inquiète...